

Aux Députés et Sénateurs de Loire Atlantique,
aux Maires de Loire Atlantique,
à l'Association des Maires de France,

Nantes, le 31 janvier 2018

Services Techniques de la Mairie de <nom>
<adresse>

Madame, Monsieur,

La Direction Générale des Finances Publiques envisage de demander aux géomètres du Cadastre, à échéance mi-2018, de stopper la mise à jour traditionnelle des bâtiments au plan du Cadastre.

Les géomètres seraient alors réaffectés à des tâches non clairement définies à ce jour.

La mise à jour annuelle qu'ils effectuent serait alors remplacée par des méthodes alternatives, centralisées et automatisées qui restent elles aussi à préciser mais qui s'orientent vers un recours massif aux photos aériennes de l'IGN.

Sur le plan technique, sans mesurage complémentaire du géomètre sur le terrain, un tel procédé ne permettra pas de satisfaire aux classes de précision en vigueur (*décret n° 55-471 du 30 avril 1955 et arrêté du 16 septembre 2003*) et entraînera une dégradation de la précision des plans.

La périodicité des prises de vues aériennes de l'IGN (3 ans) ne permettra plus une mise à jour annuelle et donc le respect des conventions de numérisation du plan cadastral, numérisation financée, entre 2003 et 2005, à hauteur de 17,50% par les intercommunalités et 25,00% par le Conseil Général.

Une véritable tournée de mise à jour du plan permet de délivrer de l'information fiscale, d'améliorer l'exhaustivité et le suivi des bases communales et d'assurer la présence de l'administration dans les territoires, notamment ruraux.

La disparition, au moins partielle, du géomètre sur le terrain entraînera des transferts de charges actuellement supportées par les services de l'Etat, aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités.

Par conséquent, si vous considérez que **ces tâches historiques sont importantes pour la bonne gestion de votre territoire** (établissement du Plan Local d'Urbanisme, instruction des permis de construire), si la présence de l'administration sur le terrain vous semble essentielle, IL EST IMPORTANT DE LE FAIRE SAVOIR à notre Direction Générale (adresses ci-dessous) :

Nous avons très peu de temps, le Directeur Général, Bruno Parent, devant préciser le 14 février 2018 les modalités pratiques de ces évolutions.

Les géomètres du Cadastre de Loire Atlantique

Adressez vos courriers à :

la Directrice Régionale des Finances Publiques 44 : veronique.py@dgfip.finances.gouv.fr

le Directeur Général des Finances Publiques, Bruno Parent : sec-dg@dgfip.finances.gouv.fr

merci de nous en adresser une copie sur : geo.cad.44@gmail.com